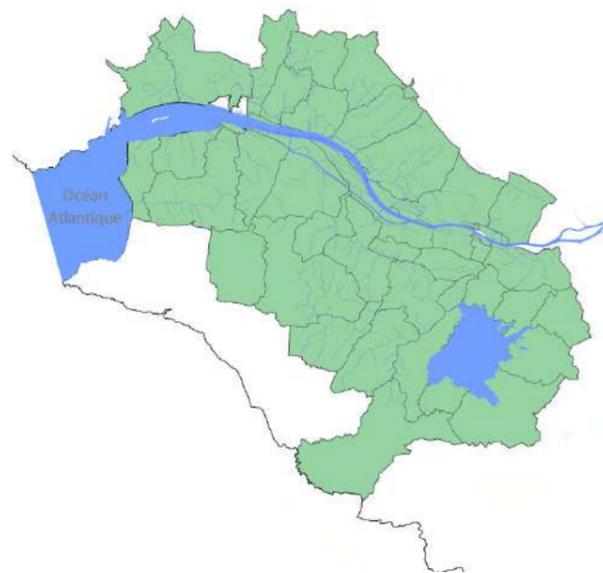


## Périmètre d'étude



### Un territoire exceptionnel

- l'embouchure du plus long fleuve de France
- le plus grand lac de plaine français en hiver
- une halte de migration, essentielle pour l'avifaune, reconnue à l'échelle européenne
- le 1<sup>er</sup> port de la façade atlantique française en trafic

### Une gouvernance à inventer

- 41 communes potentiellement concernées
- 7 intercommunalités
- 3 délégations départementales
- 2 scot
- 3 villes-portes (Nantes-St-Nazaire-Pornic)



**« Un Parc naturel régional pour que cet espace original et spécifique du littoral devienne le lieu d'échange et de partage entre les hommes, source de richesses, véritable trait d'union entre deux rives »**

Pour tous renseignements :

ESTUARIUM – 2, avenue des Quatre-vents – 44360 Cordemais

02.40.57.71.80 – [estuarium@estuarium.fr](mailto:estuarium@estuarium.fr)

<https://projet-pnr-loire-grand-lieu.jimdosite.com/>



**5 POINTS CLES**  
POUR COMPRENDRE

LE PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL  
LOIRE ESTUAIRE GRAND LIEU

## 1 Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Un territoire rural habité, reconnu pour son patrimoine et ses paysages, qui s'organise autour d'un **projet concerté de développement durable**, entre acteurs publics et privés, respectueux de l'environnement et de l'identité locale.

## 2 Quelle est l'utilité d'un Parc naturel régional ?

Etre **labellisé territoire d'exception** et bénéficier ainsi d'une place privilégiée dans les destinations touristiques et économiques remarquables.

**Impulser des projets** au service des habitants et du développement de ce territoire.

**Promouvoir les richesses patrimoniales culturelles et naturelles.**

Favoriser et **fédérer les initiatives locales.**

## 3 Qui pilote ?

Le Pnr est **piloté par les communes** et présidé par un maire.

Il est constitué de **l'ensemble des forces vives**

**du territoire** : élus, agents des collectivités, citoyens, socio-professionnels... Une équipe technique sera en charge de la mise en œuvre des **actions décidées et programmées collectivement.**

## 4 Quel est le contenu de la charte ?

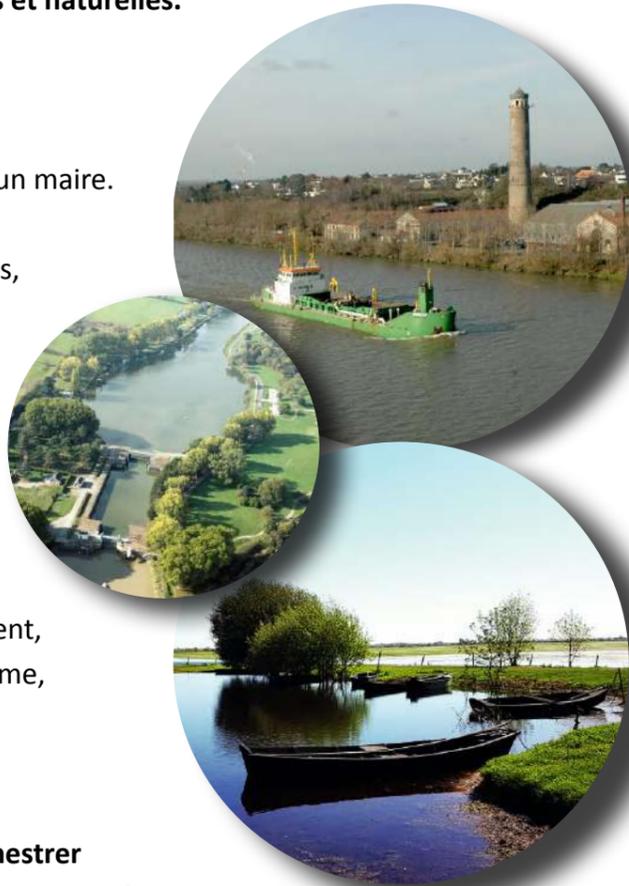
Le contrat précise les vocations, orientations et mesures **rédigées par tous les signataires** en matière d'économie, de paysage, d'environnement, de cadre de vie, d'éducation au territoire, de tourisme, de santé, de culture, de sport, de vie sociale...

## 5 Et concrètement ?

Les missions d'un Pnr sont de **coordonner et d'orchestrer des actions, monter des projets et rechercher des compromis acceptables et de nouvelles sources de financement.**

Les actions conduites pourront permettre d'amplifier des programmes sur l'ensemble du territoire, autant que d'initier de nouveaux projets, comme par exemple...

- **Accompagner les agriculteurs** vers l'obtention d'aides et la valorisation de leurs produits.
- Développer un programme d'**éducation à l'environnement et à la culture locale.**
- Mettre en place une filière éco-touristique pour **créer une destination respectueuse du milieu et des usages.**
- **Organiser des temps d'échange** réunissant les acteurs locaux pour partager leurs connaissances et leurs expériences et optimiser la gestion des milieux dans l'anticipation de leur évolution.
- Valoriser et **dynamiser les capacités d'innovation** en matière d'énergie renouvelable, d'éco-construction, de biodiversité...
- Accompagner les porteurs de projets publics et privés dans **la préservation et la valorisation des sites du patrimoine.**



## Questions fréquentes

### Les projets économiques vont-ils être bloqués ?

L'objectif d'un Parc naturel régional est **la dynamisation d'un territoire**. Les activités artisanales, les commerces, les entreprises agricoles, industrielles, touristiques... sont compatibles avec le classement Pnr. Leur présence et leur développement sont non seulement souhaités, mais accompagnés.

### Aura-t-on moins de libertés ?

Le Parc naturel régional n'a **pas de pouvoir réglementaire**, ni de police. Il ne peut **ni contraindre, ni obliger**. Son mode d'action repose sur l'accompagnement et non la contrainte. Chasse, pêche, sports de plein air... le Pnr n'est contraire avec aucun de ces loisirs.

A l'inverse, il participe au maintien et au développement des activités qui forment l'identité du territoire.

### Quelles différences y-a-t-il entre un Parc et une Réserve ?

**Un Parc est un outil de développement** dans le respect de l'environnement, dont les actions concourent au maintien et à la création d'emploi, au lien social et à la répartition équitable des richesses.

**Une Réserve est un outil de protection** stricto sensu des richesses naturelles. Des espaces protégés existent déjà sur le territoire, telles les réserves de chasse et de faune sauvage du Massereau, de Pierre-Rouge,... et les réserves naturelles régionale et nationale du lac de Grand Lieu. **Le Pnr pourra jouer un rôle de facilitateur entre l'ensemble des réserves du territoire**, mais il n'y a pas vocation à en créer d'autres.

### Va-t-on ajouter une nouvelle couche administrative ?

Le projet de Parc peut être porté par une structure déjà existante qui évoluera statutairement en **Syndicat mixte** pour permettre aux collectivités de s'associer autour de projets communs. **Cet outil ne se substitue pas aux compétences déjà existantes sur le territoire.**

### Quel coût pour la collectivité ?

**Le Parc a un effet levier**, pour 1 euro collecté, au niveau de son territoire, ce sont en moyenne 10 euros qui viennent de l'extérieur (fonds publics et privés) pour financer les projets. **Le budget du Parc sera celui que les élus locaux approuveront.**

### Les Parcs naturels régionaux sont-ils toujours d'actualité ?

Les 53 Parcs naturels régionaux, créés depuis 50 ans, existent toujours. Une vingtaine de projets supplémentaires est à l'étude. Face aux préoccupations environnementales et à la recherche d'un nouveau modèle économique-sociétal, **les Parcs répondent parfaitement aux enjeux d'aujourd'hui.**

### Pourquoi un seul et même Parc pour l'estuaire et Grand Lieu ?

L'estuaire de la Loire et le lac de Grand Lieu font partie du **même bassin versant**, riche en terme de biodiversité et interconnectés d'un point de vue hydraulique. Ils partagent également une **même histoire** en lien avec la batellerie et les échanges commerciaux qui s'opéraient jadis entre ces deux territoires.

**Ces différents marqueurs identitaires confèrent un caractère unique et remarquable à cette vaste zone humide.**